



PROPOSITION D'ACQUISITION

A l'attention de Monsieur le Président de l'agglomération du Niortais

140, rue des Equarts
79027 Niort

I – DÉSIGNATION

Le foncier, objet de cette proposition, est situé 29 rue des Herbillaux sur la commune de Niort (79000).

L'offre aujourd'hui exprimée concerne les parcelles cadastrées section HW numéro : 138 et 136, pour partie représentant une superficie d'environ 2245m² (CF Plan de bornage transmis par la communauté d'agglomération du Niortais).

II - PROJET

A - Présentation générale

Notre projet consiste en la réalisation d'un immeuble de bureau comprenant une agence France Travail d'environ 900 m² de surface de plancher résultant du relogement de l'agence de Trévins. (CF lettre d'intérêt France Travail) et de 800 m² de bureaux supplémentaires.

B – Architecture

Le Groupe LAMOTTE apportera, comme pour chacune de ses réalisations, une attention particulière au respect de la réglementation et à la qualité des bâtiments projetés tant au plan de l'architecture et de l'intégration du projet dans le site que dans le choix des prestations extérieures et intérieures qui répondront à toutes les normes en vigueur.

A handwritten signature in dark ink, appearing to be a stylized 'U' or 'W' followed by a flourish.

III – PRIX D'ACQUISITION

Le Groupe Lamotte se propose d'acquérir le foncier relatif au projet pour un prix de :

224.500 €uros – Net Vendeur

(Deux cent vingt-quatre mille cinq cents euros – Net Vendeur)

Payable selon les modalités suivantes :

- Tous les frais et taxes liés à la vente sont à la charge du Groupe Lamotte.
- 100 % à la signature de l'acte authentique

IV - CONDITIONS SUSPENSIVES

- Signature du bail en l'état de futur achèvement avec France Travail pour une surface minimale de 900 m² et d'une prise à bail de 80 % minimum de notre projet.
- Obtention d'un permis de construire pour la réalisation de 1700 m² de bureau minimum.

V – INDEMNITE D'IMMOBILISATION

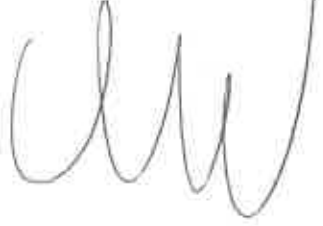
Le paiement de l'indemnité d'immobilisation, représentant 5 % du prix de vente, sera garanti par la remise à la signature de la promesse, d'un engagement de caution bancaire émanant d'une banque française notoirement solvable.



VII - CALENDRIER

- | | |
|-------------------------------------|--------|
| ▪ Signature BEFA France Travail | M+3 |
| ▪ Dépôt Permis de Construire | M+6 |
| ▪ Obtention permis Construire (ERP) | M+11 |
| ▪ Purge des recours | M +14 |
| ▪ Achat foncier | M + 14 |

A Bordeaux le 22/10/2025,

Monsieur le Président de l'agglomération du Niortais (Signature précédée mention « Bon pour Accord »)	Jean François Fayot Directeur Régional
	

Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 22/12/2025

Publié le



ID : 079-200041317-20251215-C__40_12_2025-DE